Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le 04/11/2024
ID : 004-250400868-20241104-22-DE

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 04 novembre 2024 à 10 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 19 octobre 2024, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :
Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1ère Vice-présidente du syndicat mixte,
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental.
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;

Assistaient également à la séance :
Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire
Monsieur Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental
Madame Claire ZAHRA, Directrice des affaires culturelles de DLVA
Madame Sylvie SANCHEZ, Directrice Administrative du Conservatoire

Etaient excusés :
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte ;
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental
Madame Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglomération
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le 04/11/2024
ID : 004-250400868-20241104-22-DE

Délibération n° D–2024–22 (04 11)

OBJET : Aide supplémentaire du Conseil départemental

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Exposé des motifs –

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'aide supplémentaire du Conseil Départemental :

Le budget de fonctionnement du conservatoire se trouve en difficulté.

D'une part la subvention attendue de l'Etat n'a pas été la somme prévue dans la demande de subvention déposée au titre de l'aide au fonctionnement du conservatoire pour son volet développement artistique et culturel.

D'autre part la somme provisionnée pour les dépenses d'énergie ont été sous-évaluées dans le BP 2024.

Enfin le Budget de fonctionnement 2024 ne prenait pas en compte les actions programmées au 4e trimestre, notamment les dispositifs d'Education Artistique et culturelle.

En conséquence, le Conseil départemental propose de voter une aide supplémentaire de 10 000 euros.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'aide supplémentaire du Conseil Départemental d'un montant de 10 000 euros.

- **CHARGE** Madame la Présidente d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	6
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 04 novembre 2024
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Laurie SARDELLA.

SYNDICAT MIXTE • Conservatoire à Rayonnement Départemental Olivier MESSIAEN • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.